SUPPLEMENT DE L'ABEILLE
de la Nouvelle-Orléans.

Vendredi matin, 1er Septembre 1876.

France.

LA DERNIERE SESSION LÉGISLATIVE.

Nous empruntons au *Temps*, journal républicain modéré, l'appréciation suivante sur la dernière session législative. Sans partager toutes ses vues, nous reconnaissons qu'il y a beaucoup de vrai dans ses observations.

Le trait caractéristique de la session qui vient de finir, en ce qui concerne le Sénat, est l'attitude que ce corps a voulu prendre à l'égard de la Chambre des Députés et qu'il a été obligé d'abandonner. La constitution a incontestablement revêtu le Sénat du pouvoir de faire échec à la Chambre et même au gouvernement, en rejetant les lois qu'ils lui soumettent; mais ce pouvoir est limité par les responsabilités qu'il implique. Un conflit avec la Chambre peut facilement devenir un conflit avec le pays, et, dans ce cas-là, il est peu probable que ce soit le Sénat qui l'emporte. Les attributions politiques ne valent jamais tant, par la lettre de la loi qui les a établies, que par la manière dont il en est fait usage, par l'utilité dont elles sont pour la chose publique, par l'autorité morale dont les corps qui en sont revêtus savent l'entourer dans l'exercice de leurs fonctions. Voilà ce qu'une partie de la majorité conservatrice du Sénat a fini par comprendre. Elle a reculé, comme nous le disions l'autre jour, devant les alliances qu'on voulait lui faire contracter et les aventures où l'on voulait l'entraîner; elle s'est dégoûtée de l'intransigeance des légitimistes et s'est refusée à servir les desseins des bonapartistes. De là, une division qui a arrêté tout court la majorité dans la voie d'ailleurs sans issue où elle s'était engagée, et de là, ce témoignage que nous avons dû rendre au Sénat, qu'il a mieux fini la session qu'il ne l'avait commencée.

La physionomie du Sénat est donc facile à saisir; sauf une diminution de l'élément royaliste et une augmentation du parti de l'appel au peuple, le Sénat rappelle tout à fait l'Assemblée nationale. La majorité et la minorité s'y balancent de la même manière, et la décision finale y appartient également à un groupe intermédiaire, ballotté comme jadis entre de vieilles préférences et d'évidentes nécessités. Il en est autrement de la Chambre des députés. Là tout est nouveau; plus de la moitié des membres viennent d'entrer pour la première fois dans la vie politique, et les élections ont donné une majorité décisive à la cause de la république. La conséquence en est que les anciens cadres fournis par l'Assemblée nationale se sont brisés, que la position respective des partis s'est modifiée, et que nous nous trouvons en présence de quelque chose d'assez complexe et d'assez malaisé à caractériser.

La Chambre, évidemment ne se connaît pas encore elle-même; comment ferions-nous pour la définir? Force est donc de nous en tenir aux traits les plus généraux. Ce qui est le plus apparent, c'est une certaine inexpérience, une grande bonne volonté et une louable indépendance. Ces hommes nouveaux, envoyés à Versailles par un grand mouvement d'opinion, et qu'on pouvait croire disposés à s'enrégimenter sous des chefs connus et sous des drapeaux extrêmes, se sont au contraire distingués par une certaine défiance ombrageuse. Voilà le bon côté. Ce qui est regrettable, en revanche, c'est qu'on ait vu peu de personnalités marquantes, soit à la tribune, soit dans les conseils, se dégager du milieu de cette masse [illegible]. Les partis ne se passent pas de chefs, ni les assemblées de directeurs, et de ces chefs naturels que désignent le caractère et le talent, il n'en a guère surgi jusqu'à présent dans la Chambre des députés. Les anciens meneurs, en outre, ont, par l'effet des circonstances, perdu quelque chose de leur valeur et de leur signification. Les inconvénients de cet état de choses ont été des abus d'initiative personnelle, un manque de cohésion entre les groupes, des velléités à l'extrême gauche de tendre la main à la montagne, et des velléités au centre gauche d'appuyer par moments à droite. L'unité de l'inspiration et de l'intention était bien là, mais l'unité de direction a décidément fait défaut.

Au total, et à prendre l'ensemble des votes et l'impression générale laissée par la session, la Chambre des députés s'est montrée à la fois résolue et modérée. Elle a eu des hésitations, mais elle a toujours fini par suivre les conseils de la prudence. Elle n'a point usé de représailles contre les défis du Sénat. Elle a écarté l'amnistie malgré tous les efforts tentés pour lui arracher quelque concession dans ce sens. Elle a accepté une transaction sur le bill municipal. Elle a ajourné la loi Gatineau et la révision des lois de la presse, de peur de se trouver en désaccord avec le vice-président du conseil. Elle a évité d'ébranler le cabinet en marquant son dissentiment avec ceux des ministres qui inspiraient le moins sa sympathie. Elle s'est honorée, enfin, en augmentant de dix millions le budget de l'Instruction publique. Grande et belle mesure! Significative profession de foi! Magnifique souvenir attaché désormais à la mémoire de notre premier parlement républicain!

Reconnaissons que la tâche de la majorité de la Chambre lui a été facilitée par deux choses, l'attitude de l'opposition et l'épuration que le parti radical a subie sans l'avoir cherchée. Vingt-cinq membres environ, représentant l'ancienne tradition révolutionnaire, amoureux des principes absolus et des phrases sonores, dédaigneux des concessions dont se compose la politique proprement dite, jaloux sans doute aussi d'une renommée qui se faisait dans l'ombre d'anciens chefs et d'anciens services, se sont formellement séparés de l'Union républicaine. Il ne pouvait guère arriver d'événement plus heureux pour ce groupe et, par suite, pour la gauche tout entière. Débarrassés d'une solidarité compromettante, les amis de M. Gambetta achèveront de prendre le caractère de politique positive que ce chef habile cherche depuis trois ans à imprimer à son parti. Le radicalisme a son droit d'être, il faut le reconnaître hautement, il a sa place dans l'ensemble des tendances et des opinions d'un peuple, il a son rôle dans le progrès des sociétés; tout ce qu'on a le droit de lui demander, c'est qu'il accepte nos institutions, qu'il ménage nos intérêts, et qu'il parle notre langue. La retraite de M. Madier de Montjau et de M. Marcou sur le mont sacré, a purgé le radicalisme d'un élément d'utopie et d'exagération qui entravait son action parlementaire.

La conduite de la droite, dans la Chambre des députés, n'a pas rendu un moindre service à la majorité. La voie à suivre par cette minorité semblait toute tracée. Trop peu considérable pour dicter des votes, la droite l'était assez pour exercer une influence, devenir un embarras, et peut-être forcer de compter avec elle. Elle n'avait pour cela qu'à se porter, selon les questions, tantôt vers l'extrême gauche, tantôt vers le centre. Qui sait à quelle importance peut arriver un parti en jouant habilement ce rôle d'appoint. Seulement, il faut, pour réussir à ce jeu, un esprit de conduite qui a manqué à la minorité de la Chambre. Il faut dire que sa composition était déjà une faiblesse, et cela en plus d'un sens. Comment un parti ne perdrait-il pas de sa considération, quand il nous montre l'alliance de la légitimité la plus orthodoxe avec le bonapartisme le plus risqué? Et quels orateurs pour servir d'organes à l'union conservatrice que le marquis de Castellane et M. Paul de Cassagnac! Mais la nullité des orateurs de l'opposition n'aurait été que demi-mal, si ce groupe hétérogène n'avait cherché à faire illusion sur la faiblesse de ses moyens par d'interpellations puériles et d'interventions tapageuses. On a de la peine à croire jusqu'à quel degré d'enfantillage à la fois et de violence le bonapartisme s'est livré. Ne pouvant ouvertement combattre la majorité, il a imaginé de déposer une multitude de propositions, mal étudiées, incapables d'affronter un débat public, portant sur de prétendus soulagements des classes ouvrières, ridicules réclames qui n'arrivent jamais à leur adresse. Et encore cette comédie était-elle innocente auprès des interruptions factieuses qui ont troublé tant de séances. On créait le scandale pour le mettre ensuite au compte de la Chambre. On provoquait les violences dans l'espoir de déconsidérer la république. Il y avait dans ces manifestations un mélange de gaminerie et de complot qui menaçait, en effet, de devenir un opprobre pour le régime parlementaire. La répression dont le règlement arme le président de la Chambre ne suffisait plus, et il a fallu pour mettre fin à l'odieux [illegible] que la promptitude de repartie et la verve d'indignation d'un grand orateur imposassent silence à l'adversaire. M. Gambetta a sauvé l'honneur de la Chambre et ramené la coalition de droite à l'évidence de sa véritable situation: un [illegible] programme, sans chef et sans orateur.

Il n'est pas sûr que le principal résultat de la session ne soit pas celui-ci: le bonapartisme convaincu d'impuissance, s'épuisant pour combattre la république, mais pour la troubler, condamné à faire parler de lui de peur qu'on n'oublie son existence, et condamné, pour faire parler de lui, à l'agitation factieuse et à l'émeute parlementaire.

D'après le *Moniteur Universel*, le chiffre total des vins de Champagne exportés à New York pendant le premier semestre de 1876, a atteint 60,384 caisses de 12 bouteilles, soit un total de 664,600 bouteilles; Boston, la Nouvelle-Orléans et San Francisco sont, après New York, les principaux marchés où les grandes maisons françaises expédient la majeure partie de leurs produits.

Sur 18 millions de bouteilles que fournit la Champagne à la consommation, 5 millions environ restent en France. Les 13 autres millions sont expédiés à l'étranger. L'Amérique du Nord en reçoit annuellement, pour sa part, plus d'un million, [illegible]

L'EUROPE ET LA QUESTION D'ORIENT.

Nous lisons dans la *Patrie* du 17:

Il est certain qu'une intervention diplomatique se prépare dans les affaires d'Orient: déjà des pourparlers *officieux* sont entamés à ce sujet. Le seul point à régler pour que ces négociations prennent un caractère *officiel* est celui de savoir quelle est la puissance qui prendra l'initiative et en quelque sorte la responsabilité des ouvertures à faire à la Serbie et à la Turquie.

Cette difficulté serait à la veille d'être tournée et, comme on nous l'affirme, la Sublime-Porte, à l'instigation de plusieurs représentants étrangers, est décidée à entrer dans la voie des propositions pacifiques.

La question d'Orient, on le voit, sans être résolue, ne peut tarder à entrer dans une nouvelle phase, pour peu que l'Angleterre n'y mette pas d'entraves.

Le *Mercure de Souabe* réclame en ces termes une intervention des puissances dans le conflit turco-serbe:

"Ce que les Etats chrétiens ont à faire, du moment où les Turcs se mettront en marche sur Belgrade, n'a pas besoin d'être indiqué. Les puissances agiraient sagement en n'abandonnant pas à la Russie seule la gloire de protéger les intérêts de la religion et de l'humanité en Orient. Aucun doute n'est possible sur ce point. L'Europe ne peut tolérer plus longtemps que la domination turque s'étende en Europe au delà des limites qui la contenaient jusqu'à ce jour. Elle ne tolérera pas que le Croissant arboré de nouveau dans des localités où il avait disparu, ni que la question d'Orient, au lieu de progresser, fasse un mouvement de recul. L'Europe, enfin, ne tolérera pas que des populations chrétiennes soient brutalement replacées sous le joug de Constantinople, où un gouvernement absolument anonyme se livre en ce moment même à des saturnales, ni que les populations de la Bulgarie, de la Bosnie et de l'Herzégovine soient livrées aux horreurs dont les atrocités ont fini par arracher au Parlement anglais lui-même des cris d'indignation. Il n'y a qu'un moyen de faire échec à l'ambition de la Russie; c'est que toutes les puissances adoptent comme une cause européenne la cause des chrétiens de la Turquie."

Une affaire Lafargue en Angleterre.

Voici une affaire d'empoisonnement en Angleterre qui promet d'être aussi émouvante que la célèbre affaire de Mme Lafargue.

—L'affaire Bravo ou le mystère de Belham continue à passionner l'opinion publique en Angleterre. On se souvient que, le 21 avril dernier, M. Turner Bravo, avocat, âgé de trente ans, marié depuis six mois à une jeune veuve, Mme Ricardo, mourait subitement dans une villa qu'il possédait près de Londres, et qu'on appelle le prieuré de Balham. Le coroner du district, suivant l'usage, fit une enquête sur le décès, et le jury rendit un verdict attestant que le défunt était mort empoisonné par l'antimoine, sans qu'il fût possible d'établir comment cet empoisonnement avait eu lieu. Ce verdict laissait supposer un suicide. Les amis, la famille du défunt s'émurent, affirmant que ce jeune homme, dans une situation prospère, n'avait aucun motif pour mettre fin à ses jours.

Les médecins légistes, de leur côté, déclarèrent que l'antimoine est un poison auquel les suicidés n'ont jamais recours, mais dont les criminels se servent souvent pour se débarrasser de leurs victimes.

Le Parlement cassa le premier verdict et ordonna une seconde enquête qui se poursuit actuellement depuis une vingtaine de jours dans un hôtel du village de Balham, sous la présidence d'un attorney général, en présence des avocats et des jurisconsultes les plus célèbres de la métropole. Cette seconde enquête a déjà révélé des faits d'une extrême gravité. Voici ce qui résulte des interrogatoires. Le 18 avril, M. Bravo, après une promenade à cheval, a dîné avec sa femme et Mme Cox, dame de compagnie attachée depuis longtemps à Mme Bravo, et qui possède tous ses secrets. Il était aussi gai que de coutume. Il prit pendant le repas trois ou quatre verres de bourgogne, tandis que Mme Bravo et Mme Cox buvaient du sherry.

Quelques heures après le repas, comme il se trouvait seul dans sa chambre, on l'entendit sonner et appeler au secours. Mme Cox monta la première. Elle déclara l'avoir trouvé étendu sur un canapé, se tordant en proie à d'affreuses souffrances. A l'arrivée du médecin, M. Bravo raconta qu'avant de se coucher il s'était frotté les gencives avec du laudanum et qu'il avait bien pu en avaler quelques gouttes; mais il nia formellement avoir tenté de s'empoisonner.

Mme Cox, au contraire, affirme que les premières paroles de M. Bravo au revenant à lui ont été celles-ci: "Je me suis empoisonné, n'en dites rien à Florence (Mme Bravo)." Le 21 avril, le malade se sentait perdu, testa en faveur de sa femme; le lendemain, il rendit le dernier soupir. L'autopsie révéla la présence de l'antimoine dans tous les viscères, et plus tard un médecin, en ouvrant la fenêtre de la chambre qui donne sur le [illegible], on constata également la présence de grains d'antimoine en quantités plus que suffisante pour amener la mort. Mais chose extraordinaire, on ne peut retrouver dans le cottage la moindre trace de ce poison; nulle part non plus on ne retrouva le verre dont le défunt s'est servi, ni le reste de la bouteille de bourgogne décantée par le sommelier, ni le linge et les vêtements que M. Bravo portait dans la soirée du 18 avril. On se demande comment le poison a été absorbé. Devant les jurés, M. Redwood, chimiste, explique que dans le vin ou dans l'eau l'antimoine ne peut être reconnu.

Ici les dépositions des témoins amènent une découverte importante. Si au prieuré et dans tout le reste du village il n'existe pas la plus petite parcelle d'antimoine, dans la maison voisine du prieuré, chez le docteur Gully, il y en a des quantités considérables, achetées, suivant le cocher du docteur, pour soigner les chevaux de ce dernier. Le pharmacien qui a vendu ce poison déclare qu'il ne l'aurait pas livré sans un ordre exprès du médecin. L'enquête apprend d'étranges particularités sur le docteur Gully. Il a maintenant soixante ans; il a été pendant plusieurs années le médecin de la famille Campbell, et Mme Bravo est une demoiselle Campbell,—il l'a soignée depuis l'âge de huit ans, et ses relations avec sa cliente ont été si intimes que M. Bravo, qui connaissait cette liaison, en avait de fréquents accès de jalousie, au point d'avoir voulu plusieurs fois quitter le toit conjugal. Il détestait son voisin, et celui-ci nourrissait également contre lui une haine profonde. Mme Bravo, jeune, jolie, fort riche, était contrariée de ne pouvoir dépenser ses revenus comme elle l'entendait. Quand elle avait besoin d'un conseil, elle courait chez le docteur Gully; elle lui confiait ses secrets, accusant M. Bravo de l'avoir épousée pour sa fortune.

L'interrogatoire de Mme Bravo a duré près de quatre heures. Elle s'est avancée au milieu de cette salle d'auberge, pâle, amaigrie, vêtue d'habits de deuil. L'attorney général, puis les avocats de la famille du défunt lui ont posé tour à tour les questions les plus minutieuses sur sa vie passée. Elle a dû raconter toute son existence, qui est assez dramatique. Son premier mari était M. Ricardo, capitaine aux grenadiers de la garde; il était fort riche, mais se grisait continuellement. On plaidait en séparation lorsqu'au cours du procès le capitaine mourut subitement à Cologne, probablement à la suite d'un empoisonnement, et comme il avait testé en faveur de sa femme, celle-ci hérita d'une fortune évaluée à 2 millions de francs. C'est alors qu'elle se lia plus étroitement avec le docteur Gully. Ils voyagent ensemble; ils ne se quittaient plus. Dans son interrogatoire, Mme Bravo a fini par avouer, en versant des larmes, sa liaison coupable avec le docteur.

La justice a également recherché avec soin les antécédents de la vieille gouvernante, Mme Cox, qui seule avec Mme Bravo a pénétré dans la chambre du mourant et lui a donné les premiers soins. Elle avait une grande influence sur Mme Bravo; elle l'aidait à diriger la maison depuis son premier mariage, et tous les gens de service étaient placés sous sa surveillance; mais l'enquête n'a pu dévoiler aucun fait nouveau de nature à indiquer quel rôle elle a joué dans ce drame mystérieux.

Une dépêche de Londres nous apprend à l'instant que le jury vient de rendre son verdict. Le jury déclare que M. Bravo ne s'est pas suicidé, mais qu'il a été empoisonné au moyen de l'antimoine. [illegible]

—La direction du *Bureau Veritas* vient de publier la statistique suivante des sinistres maritimes, signalés pendant le mois de juin 1876, concernant tous les pavillons:

Navires à voiles signalés perdus: 34 anglais, 12 français, [illegible]

Navires à vapeur signalés perdus: 2 américains, 5 anglais, 2 français, [illegible] total: 13.

Un duel d'homme d'Etat

Nous avons trouvé cet article dans un des premiers numéros [illegible]. Il parut sans signature et obtint un grand succès. Un de nos amis nous le signale comme écrit de Méry.

Malgré toute la fantaisie qui émaille ce récit, le fait est exact, M. Thiers se battit en duel avec Bonnafoux.

En ce temps-là, 1827, un écrivain célèbre et presque inconnu aujourd'hui, quoique immortalisé par une ode de Victor Hugo, mon ami Alphonse Rabbe, tenait salon d'esprit rue des Petits-Augustins. Là se rendaient les jeunes gens de grand avenir, l'espoir de la littérature et de la politique: Thiers, Mignet, Achille de Vaulabelle, Louis et Charles Reybaud, [illegible], Armand Carrel, le poète Barthélemy, Augustin Thierry, Alexis Dumesnil, Latouche, Chatelain, Léon Vidal et bien d'autres encore. Dans ces réunions, Alphonse Rabbe a parlé deux cents volumes; il serait illustre s'il les eût écrits.

L'étude de l'antiquité avait fait de Rabbe un homme antique; il tenait en horreur les banalités du langage; il parlait comme un héros d'épopée; il marchait comme un coryphée capitolin; il écrivait sur papyrus, et il s'était même rendu habile dans l'art de lancer le javelot. J'étais son témoin quand il se battit avec Jacques Coste, le héros journaliste de 1830, et Rabbe, ayant le choix des armes, proposa le javelot, ce qui excita un rire fou dans un moment si grave. On se battit au glaive, et l'homme antique fut grièvement blessé.

Un jour je travaillais à une traduction dans le cabinet d'Alphonse Rabbe, lorsqu'un visiteur entra sans se faire annoncer, et dit: "Reconnaissez-moi......, Bonnafoux d'Aix."

—Je suis presque votre compatriote, dit Rabbe, en tendant ses deux mains; je suis de Riez, célèbre par les eaux et les ombrages; Riez, chère aux Romains d'Agrippa. Ma demeure vous sera hospitalière. Quelle affaire vous amène à Lutèce?

—Je viens tuer un homme, s'écria M. Bonnafoux, avec une voix de mistral et un geste de sacrificateur.

—Veillez sur vos paroles, dit Rabbe; nous sommes dans une cité toute peuplée par les Tigellins du préfet de police, Delavau.

—Mais je veux tuer cet homme en brave! reprit Bonnafoux en simulant avec sa canne un *double contre de quarte suivi de riposte*; je veux le tuer loyalement.

—En combat singulier, dit Rabbe, selon la justice de Dieu; cela vous honore, si vous avez pour vous la sainte équité.

—Si j'ai l'équité pour moi, s'écria le bouillant Provençal, vous allez voir......

—Avant tout, interrompit Rabbe, nommez-moi le mortel qui......

—C'est le petit Adolphe! beugla Bonnafoux.

Rabbe lui donna un sourire olympien: *olli subridens*, et dit:

—Adolphe, un être inoffensif comme la brebis qui broute sans mordre! Quel motif de vengeance a-t-il pu exciter dans votre cœur? J'ai contre lui un grief énorme, mais un grief littéraire, et je lui tends toujours une main amie; il a osé dire à Mignet, son Pylade: *Rabbe est un homme d'imagination!* Vous comprenez la portée d'une insulte pareille adressée à Rabbe l'historien. Rabbe le pardonne!

—Non; mais je comprends celle qu'il m'a faite, répliqua Bonnafoux en rugissant. Vous savez, Rabbe, que chez nous l'usage des fiançailles existe encore?

—Noble usage, dit Rabbe; il nous vient du roi René, des troubadours et des poétiques hameaux arrosés par la Durance.

—Eh bien! reprit le terrible Bonnafoux, Adolphe a été fiancé à ma fille, et aujourd'hui il ne veut plus entendre parler d'elle, parce qu'il est devenu l'ami de Laffitte, de Talleyrand, de Béranger, de Félix Bodin et de Manuel; je lui ai écrit vingt lettres, et il ne m'a pas répondu. Alors, je prends un parti extrême; je veux le tuer s'il oublie ses devoirs de fiancé et de troubadour, et je vous choisis pour témoin de ce duel à mort.

—La justice est dans vos paroles, dit Rabbe; faites donc rentrer dans votre cœur ce calme qui accompagne toujours la justice. Je vais faire une lettre à Adolphe, en le priant de me rendre une visite pour chose grave. Mes paroles, empreintes de l'esprit de concorde, ramèneront le jeune historien de la Révolution française sur le chemin du devoir. Adolphe sera votre gendre, si l'on croit les Augures, et il sera l'orgueil de votre maison s'il parvient à secouer le joug de Félix Bodin. Allez en paix, et que l'avenir vous soit riant...... Dans quelle hôtellerie êtes-vous descendu?

—Au *plat d'étain*.

—Un messager vous apportera une missive demain, aux heures matinales. Ami, soyez indulgent à la modération, cette grande vertu civique. Souvenez-vous que nous avons réuni ensemble les heures fugitives de la jeunesse, sous les ombrages thessaliens du Tolonnet, et qu'Adolphe Thiers, Mignet, Manuel s'exerçaient à nos ébats, pendant que Roux Martin, cher aux Muses, ravissait les échos avec la lyre aux sept voix.

Rabbe, en parlant ainsi, accompagnait Bonnafoux jusqu'à la porte, et Bonnafoux, tout entier à sa vengeance, essaya sur un fauteuil, des *battements* de canne, suivis de *coups droits* foudroyants. C'était comme la répétition générale du drame sanglant qu'il devait jouer avec Adolphe le lendemain.

Le jeune et brillant historien, mandé impérieusement par Rabbe, arriva vers trois heures.

J'étais toujours dans mon coin et je paraissais absorbé par mon travail de traduction; mais pas un mot ne m'échappait, et ma mémoire retenait tout.

—Eh bien! dit Adolphe avec une légèreté charmante, avez-vous fini votre histoire de Russie?

—Il ne s'agit point de cela, dit Rabbe sur un ton sibyllin; un homme est venu d'Aix, apportant des paroles ennemies. Cet homme mérite le respect de tous; il a suivi nos aigles chez les Bataves et les Germains, avec le grade de centurion. Il cultive aujourd'hui l'humble champ paternel; comme Laërte, au pied de la montagne de la Victoire, où Marius, sept fois consul, battit les Cimbres et les Teutons. Le soldat s'est fait laboureur, en ces jours de deuil où notre aigle est ensevelie sous les neiges du Sarmate. Ce vétéran est notre ami Bonnafoux.

Adolphe bondit sur son fauteuil et une légère couche d'émotion ternit l'incarnat de son visage si frais alors.

—Ami, poursuivit Rabbe, le mouvement qui vous agite est pour moi une révélation. Vous avez déjà tout deviné; les choses étant ainsi, *quæ quasi ita sint*, il est inutile d'en dire davantage. Le nom d'une femme ne doit pas être prononcé dans cette enceinte; respectons les lois inscrites sur le seuil des gynécées.

Maintenant dites-moi si une pensée de sagesse dirigera votre action, ou si vous persisterez dans un refus qui peut nous donner à tous des déplaisirs mortels?

—Je persiste, dit le jeune historien et le futur ministre; Bonnafoux spécule sur ma position et mon avenir. Aucun acte sérieux n'a engagé, à Aix, mon honneur ou ma délicatesse. Je n'ai donc rien à réparer. Voilà ma réponse à Bonnafoux.

—Est-elle immuable? dit Rabbe.

—Oui, répondit Adolphe avec fermeté.

—Eh bien, poursuivit Rabbe, vous ne pouvez alors vous soustraire aux chances d'un combat singulier...... Ne m'interrompez pas...... Bonnafoux est exaspéré, à tort ou à raison; si vous refusez, il peut vous faire subir un affront sanglant qui doit vous mettre les armes à la main. Voyez ce qui est arrivé à Etienne, l'auteur de *Joconde*. Il garde encore sur sa joue un soufflet reçu et non lavé. Vous êtes jeune et votre avenir est immense. Ne jetez pas un nuage noir sur le début d'une vie qui commence avec tant d'éclat.

—Soit, je me battrai, dit Adolphe en se levant.

—Bonnafoux a choisi l'épée. Connaissez-vous cette arme? demanda Rabbe.

—Non; j'ai passé ma jeunesse dans les salles d'études et non dans les salles d'armes.

C'est bien! je m'en réjouis; ce différend avec votre témoin... Quel est l'ami qui vous accompagnera?

—Béranger ou Mignet.

—Je les verrai ce soir, reprit Rabbe.... Ils demeurent toujours....

—Béranger rue des Martyrs, 27; Mignet, faubourg Montmartre, 3.

—Très bien! Nous conviendrons de tout avec l'un ou avec l'autre. [illegible]

[illegible]

—Eh bien! dit-il en se [illegible], qu'y a-t-il de décidé?

—On se battra, dit Rabbe.

—Je le tuerai! rugit Bonnafoux.

—Il sera fait selon le Destin, le plus puissant des dieux, [illegible]

—Ah ça! mais, s'écria Bonnafoux, quel diable de langage parlez-vous? Vous moquez-vous de moi, par hasard?

[illegible]

—Béranger, notre illustre chansonnier, dit-il en terminant, ne peut servir de témoin; il est au lit et fortement enrhumé. Mignet se dévoue. [illegible] Mignet ne travaille que devant une panoplie, comme Achille à Scyros, mais sa voix douce et pénétrante est toujours utile dans le conseil. J'ai choisi le mont de Mars comme champ clos....

—Où diable est ce mont-là? demanda Bonnafoux.

—A Montmartre, improprement nommé *Mons Martyrum*, [illegible]; ce lieu est propice aux luttes de l'honneur. Maintenant toute parole est consommée, le fait la supprime: [illegible]; demain nous dira ce que contient pour nous l'urne du Destin.

Il arriva le lendemain qui est resté dans ma mémoire comme un des souvenirs les plus émouvants de ma vie. Rabbe m'avait confidentiellement indiqué l'endroit du rendez-vous en me donnant congé pour ma traduction.

La matinée était froide et grise; un brouillard d'hiver couvrait les cimes de Montmartre. [illegible] j'assistai au drame du jour. Ma sympathie était toute acquise au jeune historien, que j'admirais, et tous mes vœux allaient à lui.

Il arriva calme et résolu sur le terrain et salua Bonnafoux.

Mignet était pâle, et sa belle chevelure blonde me sembla dévastée pour la première fois.

Bonnafoux, les bras croisés sur la poitrine, avait pris une pose théâtrale, et comme il se disposait à parler en homme [illegible], Rabbe lui dit d'un ton impérieux: "On se tait sous les armes, mais il vous est permis de tousser."

Rabbe chargea les pistolets en homme expert dans les choses de tir; il remit au hasard le choix des armes et la primauté du camp; Bonnafoux fut favorisé deux fois.

Les adversaires étaient placés à vingt-cinq pas.

Notre jeune historien subit bravement le feu et riposta sans viser.

—C'est à recommencer, dit l'acharné Bonnafoux.

—Recommençons, dit son adversaire.

Rabbe rechargea les armes et le second coup fut innocent comme le premier. Les balles avaient sifflé dans le vide, mais nous le vîmes ensuite, les pistolets n'étaient pas bourrés, comme cela se pratique dans les duels peu sérieux.

Alors Rabbe s'éleva jusqu'au lyrisme, et, s'adressant à Bonnafoux:

—Ce jeune homme, dit-il, a fait tout ce que commande l'honneur, [illegible]

[illegible] vieille Lutèce s'est toujours réchauffée aux rayons de nos compatriotes Mirabeau, Barbaroux, Manuel: ils ont fondé la civilisation politique comme Homère, Virgile et Dante ont fondé la civilisation littéraire. [illegible]

[illegible]

Bonnafoux, ému jusqu'aux larmes, embrassa le jeune historien, [illegible]

[illegible]

Trois ans après ce duel le jeune historien arrivait au pouvoir, [illegible]. Rabbe venait de mourir sans avoir vu le triomphe du libéralisme. Mignet était nommé archiviste aux affaires étrangères, place modeste qui convenait à sa nature tranquille et laborieuse. Armand Carrel [illegible]. Bonnafoux résidait à Aix, et il attendait.

Enfin le *Moniteur* répondit à Bonnafoux; à la date du 29 septembre 1830, [illegible], on trouve cet alinéa significatif: M. Bonnafoux est nommé entreposeur des tabacs des contributions indirectes, à Marseille, en remplacement de M. [illegible].

Le jeune historien avait gardé ce qu'on perd souvent dans les ascensions politiques, la mémoire du cœur.

MÉRY.

VÉNÉZUÉLA.

Le journal *el Mundo americano* publie les renseignements qui suivent sur la situation du Vénézuéla:

A la fin de 1875, le Vénézuéla avait reçu 4,519 immigrants, depuis la mise à exécution des mesures votées par le gouvernement pour attirer des colons. [illegible]

Le recensement du 11 novembre 1873 donne à Caracas une population de [illegible] habitants, faubourgs compris. [illegible]

[illegible]

INSTITUTIONS.
INSTITUT ST CHARLES. [illegible]

Jefferson Academy, [illegible] G. J. LORD.

Collége Commercial St-Stanislas. [illegible]

Collége Commercial et Classique [illegible] Robt. H. LUSHER, Principal. [illegible]

INSTITUTION ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES. [illegible]

Mount St-Mary's College. [illegible]

COLLEGE ST-VINCENT. AU CAP GIRARDEAU. [illegible]

Institution de Mlle Dufresne. [illegible]

Académie de la Visitation. [illegible]

PHARMACIE FRANCAISE
A. CARROUCHE,
[illegible]

LES Négociants-Commissionnaires [illegible] planteurs cotonniers [illegible]

DESTRUCTEUR DE VERS A COTON, du TEXAS.
Poison certain contre les chenilles.
UNE LIVRE [illegible]
Demandez les brochures. [illegible]
A vendre par
H. J. RIVET,
AGENT-GÉNÉRAL EN LOUISIANE.
Pharmacien et Droguiste,
Marchand de [illegible]
MÉDICAMENTS FRANÇAIS.
[illegible] LOUISIANE, 1876 et 1877. [illegible]
PRIX MODÉRÉS.
[illegible] Nouvelle-Orléans, Lne.

SPECTACLES, BALS, &c.
Jardin de Wenger
H. WENGER, propriétaire.
[illegible]

HOME INSURANCE COMPANY
Compagnie établie en 1862,
RÉORGANISÉE,
[illegible] 1876.
Capital [illegible] $400,000.
[illegible]

Le Dr. G. P. MALONEY [illegible]

Somnambule. [illegible]

[illegible] PITT. [illegible]

J. A. LACROIX, [illegible]

A. Carrière & Sons [illegible]

P. PAVIA, [illegible]

J. DESCA, [illegible]

REMÈDE INFAILLIBLE [illegible]

MONTRES WALTHAM AMERICAINES.
AGENCE:
A. M. HILL,
Au No 96 de la rue St-Charles, [illegible]

[illegible]

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
[illegible]

P. E. SARRAZIN,
279 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital,
[illegible]
Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer à la vapeur.
[illegible]

J. MANDIN & Cie.,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
57 rue Decatur [illegible] Nouvelle-Orléans.
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
[illegible]

FINE COGNAC.
WINES, OLIVE OIL.
SEIGNOURET FRÈRES — F. S — TRADE MARK — BORDEAUX
[illegible]
MERCIER & DE SMET, Sole Agents, 48 Decatur [illegible]

A. W. MOFFETT & CO.,
Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.
[illegible]

LHOTE & CO.,
CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.
[illegible]

LOUISIANA EQUITABLE LIFE Insurance Company,
[illegible]

LEON MEDAL
CONFISEUR,
[illegible]

Tabac à fumer et à priser.
[illegible]

LAURENT LACASSAGNE
[illegible]

Germania Insurance Company,
Bureau No 124 de la rue de la Commune.
NOUVELLE-ORLEANS
[illegible]

H. A. PEYROUX
[illegible]

AUGUSTE'S
Commercial Restaurant.
[illegible]

BOIS CHARPENTE
[illegible]